

TERMES DE REFERENCES

APPEL A CANDIDATURE POUR LA FORMATION DES ASSISTANT.E.S SOCIALES EN VIOLENCE DU GENRE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA PRESTATION

La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits fondamentaux les plus fréquentes dans le monde. Elle ne connaît pas de frontières, qu'elles soient économiques, sociales ou géographiques. En effet, et bien que la violence basée sur le genre mette en péril la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie de ses victimes, elle reste entourée d'une culture du silence.

Le Maroc s'est engagé au niveau international pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment par l'adoption de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Il a engagé des politiques ciblant la lutte contre la violence à l'égard des femmes tant dans le domaine de la prévention que de l'amélioration de la prise en charge femmes victimes de violence.

Des cellules de prise en charge des violences faites aux femmes ont progressivement été mises en place depuis 2005 au niveau des tribunaux, des hôpitaux, des postes de police et de gendarmerie.... aujourd'hui officialisées via la Loi 103-13 sur la violence faite aux femmes ; Ces structures institutionnelles ont vocation à aider les femmes à accéder à la justice et aux services de santé. En effet, malgré les progrès réalisés, des insuffisances existent encore et qui sont liées essentiellement à la qualité de la prestation des services offerts et la coordination des différents intervenants.

L'accès à la justice des femmes est particulièrement difficile, car il est entravé par une série d'obstacles de nature différente ; Le cadre règlementaire ne traduit pas encore

pleinement le principe d'égalité consacré par la Constitution et n'offre pas de protection suffisante contre les discriminations. Cette situation est aggravée par la marge d'appréciation laissée aux acteurs chargés d'appliquer les lois et par l'absence d'instructions et de politiques claires ayant pour objectif la réalisation effective des droits des femmes.

De surcroît, une vision traditionnelle des rôles basée sur le genre perdure ,se répercute à tous les niveaux des institutions et de la société et freine la mise en œuvre du principe d'égalité dans tous les domaines (éducation, emploi, participation politique, tribunaux, police , gendarmerie etc.) de sorte qu'à l'heure actuelle toute femme reste victime de discriminations du simple fait qu'elle est femme.

Enfin, une compréhension insuffisante du problème et une faible appropriation de l'approche genre et droits humains se manifeste chez la plupart du personnel fonctionnaire de base ; Ce qui handicape les mécanismes protecteurs à fonctionner efficacement et rend difficile l'accès des femmes confrontées à des situations de violence aux différentes structures.

Dans ce cadre ,et en continuité des actions menées depuis plus de 20 ans visant la contribution à l'éradication de toute formes de violence et discrimination à l'égard des femmes et l'amélioration de la qualité des services pour la prise en charge des FVV , l'association ALANOUAR envisage de mettre en place des actions de renforcement des capacités en faveur d'un groupe de vingt écoutantes et assistantes sociales au niveau des tribunaux et des hôpitaux de la police/gendarmerie , centres d'écoutes de la ville laksar Kebir Larache, Assila et environs afin d'améliorer leur mission pour un meilleur accès des femmes victimes de violence au système judiciaire et sanitaire selon les normes internationales de droits humains des femmes.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet « agissons ensemble pour la lutte contre la violence du genre et la consécration des principes de l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes», porté par l'Association Al Anouar s'inscrit dans le cadre du programme voix et leadership des femmes en partenariat avec OXFAM .et financé par OXFAM

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA CONSULTATION



Dans un contexte de généralisation des unités intégrées de prise en charge des femmes victimes ou survivantes de violence, et de développement du référentiel normatif, les services juridiques, les services de santé... sont appelés à jouer un rôle capital pour assurer la prise en charge des femmes victimes ou survivantes à la violence.

En effet et afin d'assurer une meilleure offre de service aux femmes victimes de violence ou survivantes à la violence à travers l'amélioration de leur accès aux services juridiques et les services de santé de qualité et l'amélioration et la consolidation des mécanismes de concertation, coordination et collaboration entre les institutions publiques, AI ANOVAR envisage dans le cadre des actions de formation en faveur d'un groupe de vingt assistant.e.s sociales au niveau des tribunaux et des hôpitaux dans la ville de Lksar kebir, Larache, Assila et environs afin d'améliorer leur mission pour un meilleur accès des femmes victimes de violence au système judiciaire et sanitaire, selon les normes internationales de droits humains des femmes.

Ces actions de renforcement permettront aux bénéficiaires cibles 1-une bonne maîtrise de l'approche genre et de la violence basée sur le genre, 2- d'acquérir les connaissances et outils utiles à l'amélioration du protocole de prise en charge des femmes victimes de violence dans le cadre de leur mission, 3-d'échanger leurs expériences en matière de prise en charge des FVV.

Objectif Général : Contribuer au renforcement de l'assistance et de la protection des droits des victimes de violence de genre.

Objectif spécifique : Renforcer les pratiques professionnelles des assistant.e.s sociales dans le système judiciaire et le système sanitaire en leurs fournissant les connaissances et les outils opérationnels pour une meilleure offre de services au profit des femmes victimes ou survivantes à la violence et une meilleure coordination et collaboration des unités de prise en charge des femmes victimes de violence du Ministère de la justice, de la Santé, de la sûreté nationale de la gendarmerie... dans la région TTAH

Résultat : Les services médicaux au niveau des hôpitaux et les services d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence ou survivantes à la violence dans le système juridique sont renforcés en matière de lutte contre la violence de Genre.

PUBLIC CIBLE



20 Assistant.e.s social.e.s dans les cellules d'écoute d'orientation situé.e.s au niveau des tribunaux, des hôpitaux , des associations.

DUREE DE LA FORMATION :

L'action envisage 3 ateliers de formation, à raison de 2 jours par atelier pour une durée de formation de 6 heures par jour.

Le 1^{er} atelier de formation : 27/28 Mai 2022.

Le 2eme atelier de formation : septembre 2022.

Le 3eme atelier de formation : janvier 2023 .

1. PROFIL DU CONSULTANT (E) :

Le consultant/la consultant doit justifier de :

- Une formation universitaire de haut niveau en sciences sociales ou autres domaines en relation avec la prestation demandée.
- Une expérience pertinente, en matière de genre et violence de genre.
- Une expérience pertinente, en matière de renforcement des capacités des adultes.
- Une connaissance approfondie du contexte sociopolitique du Maroc, en particulier en matière des droits humains des femmes.
- Compétences en communication et facilitation.
- Avoir d'excellentes capacités d'animation en Arabe .

LIVRABLES:

Le prestataire est appelé(e) à livrer les documents suivants : -

- Remettre la documentation relative au module en forma électronique (le plan et le programme de la formation, le support de formation)
- Les outils d'évaluation de la formation remplies par les bénéficiaires.
- Rapport du cycle de formation.

LES MODALITES DE SOUMISSION

Le ou la consultant(e) intéressé(e), est prié(e) de bien vouloir envoyer par mail aux deux adresses ci bas avant le 20/05/2022 :

- ✓ Une méthodologie proposée pour la réalisation du travail.
- ✓ Une proposition d'agenda
- ✓ Une offre technique
- ✓ Les références de travaux similaires
- ✓ Une offre financière
- ✓ CV du/de la consultant(e) mettant en valeur ses expériences et ses compétences en lien avec la consultation à l'adresse suivante : associationanoir@yahoo.fr